

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 20

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 17 francs

Etranger : 20 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 14 francs

Etranger : 17 francs

Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre
Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, rue Centrale
LAUSANNE
& Succursales.

SOMMAIRE : Concours pour l'établissement d'un projet d'une grande salle et d'une salle de concerts Paderewski, à Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

Concours pour l'établissement d'un projet d'une grande salle et d'une salle de concerts Paderewski, à Lausanne.

Extraits du règlement du Concours.

La ville de Lausanne ouvrait en novembre 1944 un concours à deux degrés, entre architectes, pour l'établissement d'un projet d'une grande salle, d'une salle de concerts Paderewski et de locaux annexes, à construire sur les terrains sis à l'ouest de Montbenon.

Le jury était composé de MM. J. Peitrequin, ingénieur, directeur des Travaux et des Ecoles de la Ville, président ; J.-H. Addor, syndic de Lausanne ; E. Béboux, architecte ; R. Bonnard, architecte ; F. Decker, architecte ; F.-L. Monneyron, architecte, chef du service des bâtiments de la Ville ; A. Laverrière, architecte ; E. d'Okolski, architecte ; J. Tschumi, architecte ; A. Guyonnet, architecte ; suppléants : MM. M. Amann, municipal ; A. Pilet, architecte, chef du service du plan d'extension de la Ville.

Il était prévu que le jury pourrait appeler en consultation, pour des questions spéciales, des experts délégués par sept organisations locales spécialement intéressées à ces constructions.

Etaient admis à concourir : les architectes vaudois, qu'ils soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger, les architectes suisses domiciliés dans le canton depuis une année au moins à la date de l'ouverture du concours.

Le concours en **premier degré**, ouvert le 30 novembre 1944, fut fermé le 28 mai 1945.

Les concurrents avaient à fournir un plan d'ensemble à l'échelle du 1 : 500 (complété éventuellement par des coupes), les plans de tous les étages, façades et coupes de la grande salle et de la salle Paderewski, à l'échelle du 1 : 200. Ces documents devaient être accompagnés du calcul du cube des constructions et d'un mémoire descriptif.

Pour le concours en premier degré une somme de 17 500 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie en huit à dix prix entre auteurs des meilleurs projets. Une autre somme de 17 500 fr., allouée par la Confédération et le canton, était réservée à des achats de projets ou à des allocations aux auteurs de projets non primés, mais dont la valeur méritait une récompense.

Les constructions pouvaient comporter un ou plusieurs groupes de locaux et les concurrents pouvaient envisager la démolition du Casino existant. Ils avaient en outre à présenter un plan d'aménagement de tout le quartier.

Le programme prévoyait, en ce qui concerne les locaux à projeter, en grandes lignes, ce qui suit : une *grande salle* destinée aux diverses manifestations des sociétés lausannoises, comportant deux mille places, une ou plusieurs galeries, scène machinée et locaux accessoires ; une *salle de bal* pour mille personnes, en liaison avec la grande salle et divisée en deux ou trois parties (ces deux salles devaient pouvoir être utilisées pour des réceptions officielles, banquets, expositions diverses, etc.) ; une *grande salle de concerts*, dite salle Paderewski, de mille quatre cents places, sans scène mais avec podium et gradins pour cent vingt musiciens et deux cents chanteurs, un orgue devait être prévu ainsi que tous locaux annexes ; une *salle* de quatre cents places pour petites manifestations de musique ; cinq à sept *petites salles* de 60 à 100 m² pour répétitions diverses ; une *bibliothèque musicale*, des *locaux pour la direction* ; des *locaux divers* (conciergerie, caisse, contrôle, pompiers, chauffage, etc.) ; un *café-restaurant* d'environ cent places.

(Suite page 260.)